

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
ET LE SEIZE DECEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard,
MAIRE.

Date de la convocation : **12 décembre 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Etaient excusés et représentés : CAILLEAUD Cyril à BILLAUD Sébastien, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PRIVE Franck à VIOLET Etienne

Etaient excusées et non représentées :

Etais Absent :

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_12_12

Annule et remplace la délibération n°2022_12_03 du 13 décembre 2022

Objet : Tableau des effectifs des emplois permanents au 1er janvier 2026

Vu le code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Pour tenir compte des différentes modifications opérées, notamment les créations et les suppressions de postes suite aux saisines du comité social technique (CST) du Centre de Gestion (CdG79) saisi en 2025, les avancements de grade, les départs à la retraite, il propose d'annuler et de remplacer la délibération du 13 décembre 2022 et d'établir le tableau des effectifs de la Commune **à compter du 1^{er} janvier 2026** comme suit :

Cadres d'emplois et grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Nombre d'emplois vacants	durée hebdomadaire de service
Filière administratif		5	3	2	
Attaché principal	A	1	1	0	35h
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	B	1	1	0	35h
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	C	1	0	1	35h
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl.	C	2	1	1	35h

Filière animation		4	4	0	
Adjoint animation ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	35h
Adjoint animation	C	3	3	0	2 à 35h et 1 à 33h

Cadres d'emplois et grade	Catég-ories	Effectifs budg-étaires	Effectifs pourvus	Nombre d'emplois vacants	durée hebdo-madaire de service
Filière technique		12	11	1	
Agent de maîtrise	C	2	2	0	35h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.	C	2	2	0	35h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	C	4	3	1	35h
Adjoint technique territorial	C	4	4	0	3 à 35h 1 à 28h

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide de :

- **ACCEPTER** la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire, ou son représentant, de l'application des décisions prises ;
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 16 décembre 2025, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
CHAUVET Francette**